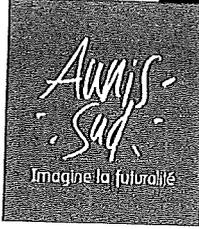


AR Prefecture

017-200043479-20250227-2025_02_01-DE
Reçu le 05/03/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 27 février 2025
DÉLIBÉRATION n°2025-02-01

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 JANVIER 2025

Nombre de membres :			L'an deux-mil-vingt-cinq, le vingt-sept février à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué s'est réuni à la Communauté de Communes Aunis Sud, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.
En exercice	Présents	Volants	
29	15	16 (dont 1 pouvoir)	
Quorum : 15			
Présents : Jean GORIOUX, Christian BRUNIER, Philippe BODET, Serge AUGER (a reçu pouvoir de Paul LEBOT), Gilbert BERNARD, Marylise BOCHE, Chrystèle BOURGEAIS, Jacky BRILLOUET, Patrick DE BARDEEAU DE SAINT MARTIN, Olivier DENÉCHAUD, Pascale GRIS, Marie-France MORANT, Valérie RIVE, Brigitte SABOURIN, Jean-Michel SOUSSIN.			
Absents / excusés : Steve GABET (excusé), Danielle BALLANGER (excusée), Evelyne BAUDOIN (excusée), Pascale BERTEAU, Michel BOBIN, Catherine BOUTIN, Chantal DARNEL (excusée), Christelle GRASSO, Emmanuel JOBIN, Serge MOUEIX (excusé), Thierry PILLAUD, Fabienne POUYADOU (excusée), Georges TOURENC (excusé).			
Également présents à la réunion : Madame Cécile GIOAN, Directrice du CIAS Aunis Sud Monsieur Marc BOUSSION, Responsable du service comptabilité et finances Madame Lydia JADOT, Assistante administrative.			
Secrétaire de séance : Madame Marie-France MORANT		Auteur de l'acte : Monsieur Jean GORIOUX, Président	
		Télétransmission en préfecture le :	
Convocation envoyée le : 19 février 2025		N° : 017-200043479-20250227-2025_02_01-DE	
		Date de publication sur le site Internet : 06 . 03 . 25	

AR Prefecture

017-200043479-20250227-2025_02_01-DE
Reçu le 05/03/2025

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 JANVIER 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**,

Le Conseil d'Administration, **à l'unanimité**,

- approuve le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2025, qui a été communiqué par courrier ou courriel à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration.

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
Fait à Surgères, le 27 février 2025

Le Président,

Jean GORIOUX



La secrétaire de séance

Marie-France MORANT



Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.